Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-100 – Règlementation de la circulation et du stationnement rue du belvedère et rue Montjoie pour des travaux de mise en place d'un drain et réfection de voirie

Le Maire de MAICHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
Vu la demande formulée par l'entreprise LACOSTE,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre la tenue de travaux de mise en place d'un drain et réfection de voirie,

ARRETE

Article 1 : A partir du 02 novembre 2026 pour une durée de 30 jours la circulation dans la rue du belvédère sera interdite depuis le carrefour avec le chemin de la pépinière et depuis l'intersection de la rue de Montjoie et rue sous montjoie en direction de la rue du belvédère. Cette interdiction s'applique aux riverains **ainsi qu'aux véhicules de secours**.

Article 2 : le stationnement sera interdit sur ce même secteur.

Article 3 : L'entreprise LACOSTE mettra en place les barrières et panneaux afin d'interdire la circulation et le stationnement et protéger les usagers.

Article 4 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur NANN pour l'entreprise LACOSTE

A Maîche, le 29/10/2026

Pour Le Maire,
Pour le Maire absent,
l'adjoint,

Dany KRASAUSKAS
Adjointe au Maire

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr